Asie et Pacifique



Asie et Pacifique

Environnement opérationnel

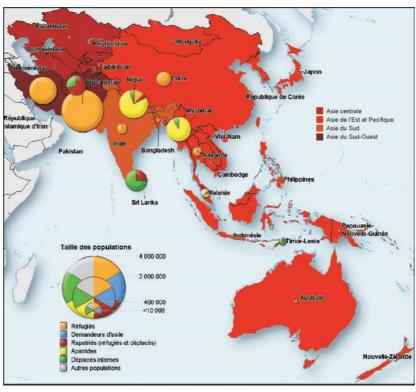
Les grandes disparités de richesse qui existent à travers la région et le déni des droits fondamentaux observé dans certains pays ont entraîné de vastes mouvements de population en Asie. Ces flux étant à la fois composés de victimes de déplacements forcés et de migrants économiques, l'une des premières difficultés pour le HCR consiste à garantir le respect des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. L'Organisation s'efforce de concilier les besoins de protection de ces populations avec les préoccupations légitimes des États en matière d'immigration clandestine et de sécurité intérieure.

En 2008, l'instabilité s'est accentuée en Asie du Sud-Ouest : la sécurité s'est dégradée dans les régions frontalières situées à l'ouest du Pakistan et l'Afghanistan a connu un nombre record d'incidents de sécurité, le plus élevé depuis la chute des Talibans.

sécurité, le plus élevé depuis la chute des Talibans. Au Pakistan, la Province de la frontière du Nord-Ouest a été victime de récentes inondations et d'importants déplacements internes dus à un conflit : des organisations humanitaires ont donc lancé un appel de fonds coordonné pour venir en aide aux populations touchées.

En Asie centrale, l'environnement de protection est caractérisé par des restrictions croissantes, qui touchent en particulier les réfugiés et les demandeurs d'asile afghans et ouzbeks. À Sri Lanka, le déplacement de l'activité militaire vers le nord du pays a entraîné dans cette zone de nouveaux déplacements de population ainsi que des limitations de l'accès humanitaire. En revanche, un nouvel espoir de paix et de stabilité a vu le jour au Népal, où le bon déroulement des élections a marqué le début de la transition vers un nouveau système politique non monarchique.

Bien que des progrès considérables aient été accomplis dans l'élaboration de solutions durables pour les populations réfugiées dans une grande partie de l'Asie, les difficultés d'intégration sur place et d'accès à des moyens de subsistance viables constituent parfois des obstacles. En Thaïlande, l'espace d'asile s'est rétréci. Le HCR a observé un nombre croissant de rapatriements de Laotiens d'ethnie hmong, auxquels il n'a pas accès, ainsi que des rapatriements forcés de demandeurs d'asile originaires du Myanmar, sans évaluation préalable de leurs besoins de protection.



Par souci de sécurité, la Chine a imposé de nouvelles restrictions aux demandeurs d'asile et aux réfugiés lors des Jeux olympiques de 2008. Le HCR a donc été contraint d'accélérer la mise en œuvre de solutions durables et de prendre des dispositions locales pour les demandeurs d'asile à l'extérieur de Pékin. Toujours pour des raisons de sécurité, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a interdit l'accès de certaines régions aux étrangers. Au nombre des régions « interdites » figure la province du Séistan-Balouchistan, où résident de nombreux réfugiés afghans.

En dépit de la situation difficile qui règne en Afghanistan, quelque 250 000 Afghans avaient regagné leur pays avant septembre 2008, ces retours étant motivés, du moins en partie, par l'augmentation du coût de la vie dans les pays d'asile. De fait, tant les programmes du HCR que les moyens d'existence des réfugiés ont pâti de la hausse du prix des denrées alimentaires et des combustibles observée à travers la région. Compte tenu des troubles que connaissait l'Afghanistan, le Gouvernement pakistanais a décidé de revoir son plan de rapatriement pour la période 2007-2009, offrant ainsi un répit à de nombreux réfugiés afghans qui n'avaient, dans l'immédiat, aucune possibilité de rentrer dans de bonnes conditions de sécurité.

Les catastrophes naturelles sont demeurées un élément à prendre en compte dans la région. À la suite du cyclone Nargis au Myanmar et du séisme qui a ravagé la province du Sichuan en Chine, le HCR a appuyé les secours déployés par les États et les Nations Unies en fournissant des abris d'urgence.

Objectifs stratégiques

Assurer la protection de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR

Le HCR plaidera pour les droits des personnes relevant de sa compétence et coopérera avec les institutions régionales et la société civile afin de maintenir les normes de protection internationales. Il appuiera également les efforts de protection au niveau national et régional par le biais d'activités de promotion et de renforcement des capacités. La régionalisation accrue des opérations dans les pays relevant des bureaux régionaux de Bangkok et d'Almaty favorisera l'harmonisation des actions de protection ainsi que la diffusion des bonnes pratiques. Des activités sous-régionales destinées à aider les États à faire face aux flux mixtes composés de demandeurs d'asile et de migrants sont en outre prévues pour 2009.

Pour aider les Afghans enregistrés en République islamique d'Iran et au Pakistan, le HCR s'emploiera, en étroite collaboration avec les autorités de ces deux pays, à maintenir le statut protégé des réfugiés, qui rend leur séjour plus prévisible. En Asie centrale, les bureaux du HCR s'attacheront en priorité à renforcer les régimes de protection et à prévenir le refoulement des réfugiés et des demandeurs d'asile. À cette fin, le Haut Commissariat aide à renforcer les capacités des organismes gouvernementaux et des ONG, en assurant dans le même temps l'engagement d'autres organisations internationales.

Les bureaux du HCR continueront à localiser les cas d'apatridie et à s'attaquer à leurs causes, ainsi qu'à promouvoir les droits et le bien-être des populations apatrides. En ce qui concerne les déplacés internes en Afghanistan, à l'issue de la visite du Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, une opération de profilage a été entreprise pour appuyer l'élaboration de mesures en faveur des différents groupes et la négociation de solutions. Depuis que l'approche modulaire a été activée en Afghanistan en 2008, le HCR dirige le module de protection avec la Mission d'assistance des Nations Unies et le Conseil norvégien pour les réfugiés.

Affirmer et développer un régime de protection internationale

En dépit des problèmes que pose l'environnement de protection global dans certaines parties de l'Asie, les bureaux du HCR continuent d'aider les Gouvernements à élaborer des législations en matière d'asile et à préparer leur adhésion aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides. En Indonésie, des activités de sensibilisation et de formation ont été entreprises pour aider le pays à préparer son adhésion à la Convention de 1951 relative aux réfugiés et à son Protocole de 1967. En Mongolie, le Gouvernement a confirmé son intention d'adhérer à la Convention relative aux réfugiés.

Le HCR aide la République populaire de Chine à élaborer et à appliquer une législation nationale conforme au droit international des réfugiés. L'Organisation collabore également avec le Gouvernement du Cambodge pour établir des procédures nationales en matière d'asile. Au Kazakhstan, le Gouvernement a réaffirmé son intention d'adopter une législation nationale relative aux réfugiés, ce qui est un développement positif.

La décision du nouveau Gouvernement australien de mettre fin à la « Solution Pacifique » pour les demandeurs d'asile a eu des conséquences positives telles que la fermeture des centres d'accueil de Nauru et de Papouasie-Nouvelle- Guinée ainsi que le remplacement des visas de protection temporaires par des visas permanents pour les réfugiés.

Les activités sous-régionales prévues en 2009 mettront l'accent sur la mise en œuvre du Plan d'action en dix points conçu pour faire face aux flux migratoires mixtes en Asie. L'Organisation examinera les systèmes d'admission tenant compte des besoins de protection, les conditions d'accueil, le profilage, ainsi que les processus et les procédures d'orientation. Le HCR lance également une stratégie de renforcement des capacités dans le Pacifique, afin d'offrir un cadre de protection « sur mesure » et des conseils pratiques aux États participants.

Assurer le bien-être social et économique des personnes relevant de la compétence du HCR

En coopération avec les gouvernements et ses partenaires, le HCR s'efforce d'améliorer les conditions élémentaires et d'offrir des possibilités d'autosuffisance et des moyens de subsistance viables dans les camps de réfugiés. Au Bangladesh, les progrès accomplis dans l'administration de la justice au sein des camps ont permis de réduire les arrestations arbitraires ainsi que les risques de sévices, d'exploitation et de violence sexuelle et sexiste pour les femmes et les filles. Au camp de Kutupalong, où des avancées notables ont été obtenues dans les secteurs de la santé et de l'éducation, la construction de structures semi-permanentes a permis de remédier à l'une des situations les plus déplorables de la région en termes d'hébergement des réfugiés. L'amélioration des conditions de logement au camp de Nayapara devrait être achevée d'ici la fin 2009.

En Thaïlande, bien que le HCR soit parvenu à remédier à une partie des problèmes de protection des camps frontaliers abritant des réfugiés originaires du Myanmar, aucune avancée n'a été obtenue concernant l'accès des réfugiés à des possibilités d'emploi et d'autosuffisance à l'extérieur des camps. Au nord de l'État de Rakhine, au Myanmar, les activités du HCR visent principalement à améliorer l'accès des rapatriés et des apatrides aux services essentiels, tout en permettant aux femmes et aux filles de participer aux décisions affectant leur existence. Au sud-est du Myanmar, le HCR met en œuvre des projets à impact rapide pour rétablir les services essentiels.

Dans les zones urbaines de la région, la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés demeure préoccupante. La mise en détention constitue une pratique courante et l'interdiction d'occuper un emploi légal expose de nombreuses personnes relevant de la compétence du HCR

à des risques d'exploitation et de pauvreté extrême. Dans les pays où le statut des réfugiés n'est régi par aucun cadre juridique, l'utilisation d'autres mécanismes migratoires, tels que les permis de travail temporaires, a été limitée à de rares cas. Le HCR dispensera des formations aux réfugiés dans des domaines susceptibles d'accroître leurs moyens de subsistance et viendra en aide aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Afin d'aider le Pakistan à prodiguer son hospitalité à 1,8 million de réfugiés afghans, le HCR fera campagne pour que des fonds d'aide au développement soient accordés aux zones d'accueil des réfugiés dans le cadre du programme « Unis dans l'action ». En République islamique d'Iran, l'Organisation se concentrera sur le renforcement de la coordination avec les autorités et s'attachera à élargir l'accès des réfugiés à l'éducation, à la santé et aux moyens d'existence.

· Parvenir à des solutions durables

L'Asie demeure la région où le HCR met en œuvre le plus vaste programme de rapatriement (pour les Afghans réfugiés au Pakistan). Elle représente plus de 50 pour cent des demandes de réinstallation et des départs à l'échelle mondiale. La promotion et l'élaboration de solutions durables ainsi que la résolution des situations d'exil prolongées demeurent au centre de la stratégie régionale. Pour les populations réfugiées dans des pays tels que la Malaisie et la Thaïlande, la réinstallation à grande échelle est souvent la seule solution disponible. Au Népal, le lancement d'une vaste opération de réinstallation, en coopération avec le Gouvernement et avec l'appui d'un groupe de pays tiers, a offert l'espoir d'un avenir meilleur aux réfugiés vivant dans les camps, parfois depuis plus de 17 ans.

Le HCR continuera à faciliter les rapatriements librement consentis, en veillant au respect du principe du volontariat, pour les Afghans réfugiés dans les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan comme pour les ressortissants du Myanmar réfugiés au Bangladesh. Afin d'accroître l'autosuffisance des réfugiés, en particulier dans les zones urbaines, l'Organisation développera ses partenariats, encouragera le respect des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés et œuvrera à l'amélioration des conditions de séjour.

• Élaborer des partenariats dynamiques

Le HCR coopérera avec ses partenaires pour combler les lacunes dans l'assistance offerte aux réfugiés. Tout en sensibilisant l'opinion aux questions d'asile (par exemple en Asie centrale), les bureaux du HCR incitent la société civile à plaider plus activement en faveur des réfugiés. Les nouveaux partenariats conclus avec des ONG locales dans de nombreux pays visent à mieux atteindre les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les zones urbaines. Le HCR poursuivra son étroite collaboration avec les représentants des donateurs et des pays de réinstallation à travers toute l'Asie pour permettre un partage de l'information et une assistance rapides. Le comité de pilotage mis en place au Bangladesh et le groupe de pays de réinstallation actif au Népal ont montré que de tels partenariats peuvent aider à débloquer une situation prolongée et à progresser en direction de solutions.

En Australie, en Nouvelle-Zélande, en République populaire de Chine, au Japon, dans la RAS de Hong Kong (Chine), en Indonésie, en République de Corée, en Thaïlande, aux Philippines et en Malaisie, la collecte de fonds auprès du secteur privé est déjà en cours ou est envisagée pour l'avenir. Le HCR continue à œuvrer pour que les questions



liées aux réfugiés soient intégrées au programme des équipes des Nations Unies dans les différents pays. Pour cela, il fait notamment pression auprès des organisations déjà impliquées dans le relèvement accéléré et le développement, afin d'encourager la prestation de services aux communautés d'accueil et les programmes de réintégration. Le HCR plaide également pour que les questions liées aux réfugiés et à l'asile soit inscrites dans des programmes d'envergure régionale, comme le programme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Asie centrale.

 Garantir la prise en compte des critères d'âge, de genre et de diversité dans les opérations

Une analyse de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans toute la région a montré que les bureaux du HCR sont pleinement engagés dans ce processus. Des évaluations participatives ont été effectuées à un rythme régulier et des équipes multifonctionnelles ont été mises en place dans la plupart des pays. Cependant, la réalisation d'évaluations participatives en zone urbaine demeure une entreprise difficile, à laquelle une attention accrue devra être accordée en 2009. De plus, la représentation pleine et entière des femmes dans les structures décisionnelles est entravée dans de nombreux pays par des obstacles socioculturels.

Par ailleurs, il est nécessaire de veiller à l'application et à la mise à jour régulière des procédures opérationnelles standard destinées à prévenir et à traiter la violence sexuelle et sexiste. En Thaïlande, le HCR s'efforcera de combler les lacunes observées au niveau de la sécurité des réfugiés dans les camps, de la protection des enfants et des femmes, de la santé, du soutien psychologique, de l'éducation et des conditions de subsistance.

Au Bangladesh, l'approche fondée sur la mobilisation communautaire, qui vise à la fois les réfugiés des camps et les populations environnantes, réduira le risque de voir apparaître des communautés dépendantes et manquant de cohésion. Au

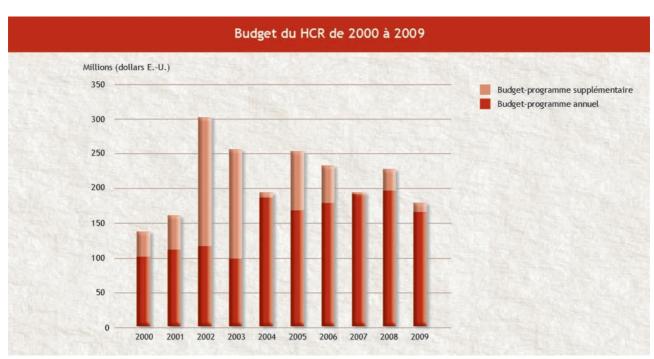
Pakistan, les interventions seront axées sur une approche globale, concernant la gestion de la situation afghane. Le HCR identifiera les personnes vulnérables et établira un profil des capacités de la population réfugiée, afin de déterminer dans quelle mesure celle-ci peut contribuer à la recherche de solutions appropriées. En République islamique d'Iran, le Haut Commissariat intensifiera ses activités avec les autorités et ses partenaires afin de renforcer la formation professionnelle dispensée aux réfugiés enregistrés et de leur donner ainsi davantage de moyens de gagner leur vie.

Défis

L'insécurité croissante, les conflits en cours et la réduction de l'accès humanitaire constitueront des obstacles au bon déroulement des activités de protection et d'assistance auprès des populations relevant de la compétence du HCR, en particulier en Afghanistan, au Pakistan et à Sri Lanka. La hausse du prix des denrées alimentaires et des autres matières premières pourrait également engendrer des mouvements de population et créer des tensions entre les réfugiés et les communautés d'accueil à mesure de l'augmentation des loyers et de la raréfaction des ressources. Les difficultés d'accès aux moyens d'existence demeurent un problème central dans la région. La détention des personnes relevant de la compétence du HCR et les problèmes d'accès à ces détenus demeurent des sujets de préoccupation majeurs, qui seront au centre des activités de plaidoyer dans la région. Les bureaux du HCR continueront également à observer l'impact de la réinstallation sur les mouvements d'arrivée, ainsi que la question des mouvements successifs ou secondaires.

Informations financières

Le Budget-programme annuel de la région Asie et Pacifique est demeuré relativement stable au cours des cinq dernières années. L'augmentation des indemnités



accordées aux rapatriés dans le cadre du programme de rapatriement en Afghanistan a entraîné une légère hausse. Par ailleurs, le HCR a établi plusieurs programmes supplémentaires pour parer à des catastrophes naturelles, comme le séisme au Pakistan et le tsunami dans l'Océan indien en 2005, ou le cyclone au Myanmar et le

tremblement de terre en Chine en 2008. Pour 2009, le budget total de la région Asie et Pacifique se monte à 182 millions de dollars E.-U. Ce budget englobe un nouveau programme supplémentaire à Sri Lanka, qui couvre les activités liées aux déplacés auparavant incluses dans le programme annuel.

Budget (dollars EU.)						
	2008			2009		
Pays	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Afghanistan	49 871 900	0	49 871 900	54 347 491	0	54 347 491
Pakistan	18 374 173	15 526 561	33 900 734	19 934 940	658 320	20 593 260
République islamique d'Iran	12 376 669	1 300 000	13 676 669	13 273 109	790 000	14 063 109
Activités régionales ¹	120 000	0	120 000	110 000	0	110 000
Sous-total - Asie du Sud-Ouest	80 742 742	16 826 561	97 569 303	87 665 540	1 448 320	89 113 860
Kazakhstan	2 121 033	0	2 121 033	2 469 058	0	2 469 058
Kirghizistan	1 361 170	0	1 361 170	1 261 716	0	1 261 716
Ouzbékistan	100 000	0	100 000	155 000	0	155 000
Tadjikistan	766 984	0	766 984	585 575	0	585 575
Turkménistan	520 033	0	520 033	496 052	0	496 052
Sous-total - Asie centrale	4 869 220	0	4 869 220	4 967 401	0	4 967 401
Bangladesh	5 097 910	164 010	5 261 920	5 109 390	0	5 109 390
Inde	3 756 783	0	3 756 783	5 202 074	0	5 202 074
Népal	8 816 251	253 000	9 069 251	9 564 100	0	9 564 100
Sri Lanka	10 789 341	616 200	11 405 541	4 932 696	11 655 829	16 588 525
Activités régionales ²	0	0	0	100 000	0	100 000
Sous-total - Asie du Sud	28 460 285	1 033 210	29 493 495	24 908 260	11 655 829	36 564 089
Australie et Nouvelle-Zélande	1 177 900	0	1 177 900	1 399 592	0	1 399 592
Cambodge	968 563	0	968 563	1 045 404	0	1 045 404
Chine	4 771 097	4 672 897	9 443 994	5 200 762	0	5 200 762
Indonésie	2 203 963	0	2 203 963	2 570 816	0	2 570 816
Japon	2 958 835	0	2 958 835	3 473 399	0	3 473 399
Malaisie	5 820 082	0	5 820 082	5 688 940	0	5 688 940
Mongolie	115 948	0	115 948	139 247	0	139 247
Myanmar	6 175 264	8 109 869	14 285 133	6 400 554	0	6 400 554
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 008 398	0	1 008 398	965 414	0	965 414
Philippines	201 261	0	201 261	222 621	0	222 621
République de Corée	1 001 976	0	1 001 976	1 192 829	0	1 192 829
Thaïlande	11 580 394	49 850	11 630 244	17 930 920	0	17 930 920
Timor-Leste	275 978	0	275 978	295 744	0	295 744
Viet Nam	343 062	0	343 062	474 107	0	474 107
Activités régionales ²	1 089 841	0	1 089 841	400 000	0	400 000
Sous-total - Asie de l'Est et Pacifique	39 692 562	12 832 616	52 525 178	47 400 349	0	47 400 349
Total - Asie et Pacifique	153 764 809	30 692 387	184 457 196	164 941 550	13 104 149	178 045 699

Inclut le rapatriement des Afghans, réfugiés dans divers pays.

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.

² Inclut les activités liées à la protection, au transport et au rapatriement des réfugiés, ainsi que la promotion du droit des réfugiés.